



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE et EXTRAORDINAIRE du 10 novembre 2023

Le 10 novembre 2023 à 19h45, à la Maison des Sports de Limoges Beaublanc, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du **Club EPGV Limoges Bellevue** pour la saison 2022-2023, sur l'ordre du jour suivant :

A caractère ordinaire :

- ✓ Rapport moral saison 2022-2023
- ✓ Rapport d'activités, dont la vie du site Internet
- ✓ Rapport financier
- ✓ Budget prévisionnel de cette nouvelle saison 2023-2024 - montant des cotisations - 1^{er} bilan des adhésions
- ✓ Questions diverses

A caractère extraordinaire :

- ✓ Modification des statuts

Nombre de participants : 10 participants + 11 licenciés représentés (ayant donné pouvoir à un membre du bureau).

ORDRE DU JOUR A CARACTERE ORDINAIRE

1. Rapport moral saison 2022-2023 :

Tout d'abord, un grand merci est adressé à Tous :

Licenciés, Educateurs, Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire, CODEP 87, la ville de Limoges, le Service des Sports, qui par leur fidélité, leur attachement, leur implication, leur soutien, ont permis à notre Club de poursuivre sa route :

- en conservant ses activités (à l'exception de l'aquagym, que nous avons été contraints d'arrêter, en septembre 2022, pour des raisons organisationnelles et environnementales),
- et en préservant l'emploi de ses Educateurs.

Au cours de la saison 2022-2023, nous avons essayé de reprendre notre « rythme de croisière » après les années difficiles de la crise sanitaire : nous avons proposé à nouveau 31 séances annuelles pour chaque activité et pour tous les adhérents, un tarif du même niveau que celui d'avant la crise sanitaire.

La situation reste tendue malgré l'arrivée de nouveaux adhérents – à noter qu'un certain nombre de licenciés de longue date ne sont pas revenus après la crise sanitaire. Les chiffres présentés dans le rapport d'activités ci-après en attestent.

Nous espérons vivement retrouver un nouvel élan pour la saison 2023-2024 et voir nos effectifs augmenter sensiblement et les activités se remplir. Chacun est invité à faire la promotion de notre club auprès de son entourage personnel et professionnel.

2. Rapport d'activités :

- **Activités** : rapport présenté par la Secrétaire, Mireille CHASSAING

Sur la saison 2022-2023, le nombre d'adhérents est de 92 (sans l'aquagym).

Sur la saison 2021-2022, le nombre d'adhérents était de 99, dont 12 pratiquant uniquement l'aquagym - soit 87 adhérents (hors aquagym).

Ainsi, sur la saison 2022-2023, une très légère progression du nombre d'adhérents (+6%) est enregistrée par rapport à la saison précédente.

L'évolution des sept activités proposées par notre Club par rapport à la saison 2021-2022 est disparate :

- avec des reculs sur les activités du lundi : « Sport Co, Stretching, Gym douce » et « Gym Form » de l'ordre de 10%, et du jeudi « Pilates » (-5%)
- avec de fortes progressions sur la « Marche nordique » (+35% le lundi et + 18% le mercredi),
et dans une moindre mesure, sur la « Gym Bien-Etre » (+6%).

L'activité « Sports collectifs » du vendredi progresse également (+11%), suite à l'arrivée d'un nouveau licencié durant la saison 2022-2023. Malgré ce frémissement, le maintien dans la durée de cette activité reste toujours incertain, en raison du faible nombre de licenciés inscrits sur cette activité (10).

Durant cette saison 2022-2023, ont été organisés :

- Un repas à Chéops le 27 janvier 2023, qui a rassemblé 38 participants,
- Une journée plein air le 1^{er} juillet 2023, avec une initiation au golf (très appréciée par les quelques personnes qui s'étaient inscrites), suivie d'un pique-nique et d'un après-midi détente.

- **Fonctionnement du site Internet** : présenté par Daniel CHAUPRADE

Sur la saison 2022-2023, la fréquentation du site Internet du club est bonne, avec 27 400 visites, en très nette progression par rapport à la saison précédente.

Sur la période septembre-décembre correspondant à la rentrée sportive, l'activité est particulièrement soutenue (consultation des conditions d'inscription, des tarifs, récupération des imprimés correspondants, ...). En cours de saison, les lieux de marche nordique, mis en ligne, sont régulièrement consultés.

Le nombre d'abonnés (8) à la page Facebook du Club, créée il y a deux ans, ne décolle pas. La question du maintien de cette page se pose, avec parallèlement l'évolution éventuelle vers un autre réseau social, type Instagram.

Par ailleurs, il est rappelé aux participants que la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire met à la disposition de ses licenciés un ensemble d'avantages, en particulier l'accès à des séances en ligne Sport Santé (découvertes par certains lors des confinements), à des publications spécialisées. Pour ce faire, chaque licencié est invité à créer son espace personnel sur le site de la FFEPGV.

Le Rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

3. Rapport financier :

Ce rapport est présenté par la Trésorière, Colette CHAUPRADE.

Comme indiqué précédemment, le nombre d'adhérents pour la saison 2022-2023 a légèrement baissé par rapport à la saison précédente.

Nous n'avons pas perçu de subventions et nous avons proposé à nouveau 31 séances par activité comme avant la crise sanitaire.

Le montant des cotisations (hors licence) a été le même pour l'ensemble des adhérents :

- 78 € pour une activité/semaine
- 118 € pour plusieurs activités/semaine.

Nous avons perçu 10 490 € de cotisations (licences comprises) contre 7 957 € la saison précédente.

Ainsi le total des produits perçus s'est élevé à 12 056 € (contre 11 818 € la saison précédente) et le total des charges à 12 743 € (contre 12 662 € la saison précédente).

Nous terminons donc l'exercice clos le 31 août 2023 avec un déficit de 686 € à imputer sur le compte report à nouveau créditeur.

Au titre de la saison 2023-2024, nous avons fait deux demandes de subventions, l'une auprès de la Ville de Limoges (nous avons obtenu 275 €), l'autre auprès du Fonds pour le Développement de la Vie Associative – FDVA (nous avons obtenu 1 000 €).

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Budget prévisionnel de cette nouvelle saison 2023-2024 - montant des cotisations - bilan des adhésions :

Pour l'établissement de ce budget prévisionnel 2023-2024, les hypothèses retenues sont les suivantes : 80 licenciés avec 31 séances/activité.

Les changements suivants, intervenus en début de saison, ont également été pris en compte dans ce budget prévisionnel :

- Réaffiliation de notre club au Comité départemental EPGV : 60 € à la charge de chaque club - la saison précédente, le CODEP avait pris en charge ces frais
- Augmentation de la prestation horaire facturée par GV Emploi 87 au titre des Educateurs : 40,50 € contre 38,50 € la saison précédente (soit +5,2%)

A noter que comme la saison passée, les licences des Educateurs sont prises en charge, encore cette saison, par le Comité départemental EPGV. Par le passé, ces licences étaient à la charge des clubs.

Les tarifs proposés pour cette saison 2023-2024 sont les suivants :

- Pour une activité par semaine : 80 € de cotisation + 32 € de licence, soit un total de 112 €
- Pour plusieurs activités par semaine : 121 € de cotisation + 32 € de licence, soit un total de 153 €.

Colette CHAUPRADE explique le mode de calcul des cotisations retenu pour cette saison (sur la base de 31 séances pour chacune des 7 activités proposées par le Club). Le montant des prestations horaires des Educateurs facturées par leur employeur, GV Emploi 87 (déduction faite d'une partie des 1 275 € de subventions obtenues) est divisé par le nombre prévisionnel d'adhérents (les adhérents pratiquant plusieurs activités au sein du Club étant comptabilisées pour 1,5 personne).

Afin de faciliter l'élaboration du budget prévisionnel pour la saison 2024-2025, un questionnaire pourrait être diffusé, en avril 2024, à l'ensemble de nos adhérents pour connaître leurs intentions de se réaffilier au sein de notre club, la hausse de cotisation acceptable, ...

Par ailleurs, pour répondre à certains questionnements concernant la convention de mise à disposition des Educateurs signée par notre club avec leur employeur, GV Emploi 87, Colette CHAUPRADE indique que la prestation horaire de 40,50 € facturée par GV Emploi 87 prend en compte :

- le salaire horaire brut versé à l'Educateur pour 2 heures de travail (y compris temps de préparation, temps de déplacements),
La durée de la séance d'activité sportive dans le club est d'une heure.
- les charges sociales patronales,
- le versement d'une indemnité compensatoire fixe pour frais de transport de 0,50 € par séance effective,
- le versement d'une indemnité forfaitaire à hauteur de 2 € pour les frais de déplacement dans un rayon de 16 à 25 km aller-retour,
- les frais de gestion du service.

Un point sur les adhésions enregistrées à ce jour est effectué : 81 adhérents. Le détail par activité met en évidence un recul sur les activités Gym Form et Marche Nordique du lundi et une belle progression sur les Pilates.

Ces chiffres sont, bien entendu, provisoires et devraient être revus à la hausse, avec le retour d'anciens licenciés en cours de saison et l'arrivée de nouveaux.

Ce budget prévisionnel est à l'équilibre sous réserve d'une reprise sur exercices antérieurs de 341 €.

Le budget prévisionnel présenté et le montant des cotisations définies pour la saison 2023-2024 sont adoptés à l'unanimité.

5. Questions diverses :

Néant.

ORDRE DU JOUR A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Modifications des statuts :

Cette modification fait suite à une demande du CODEP EPGV 87, portant en particulier sur la rédaction de nos statuts du 28 janvier 2022 jugée imprécise sur la présidence collégiale.

Une refonte de nos statuts a été faite à partir du modèle type fourni par le CODEP, et nous en avons profité pour :

- modifier la dénomination de notre club – désormais « EPGV LIMOGES BELLEVUE »
- et préciser qu'en aucun cas, il ne sera procédé à un remboursement des cotisations payées auprès de notre club. En effet, la cotisation représente la participation des adhérents au fonctionnement du club, et non une avance sur des prestations déterminées, qui seraient dues par le club.

Le projet de nouveaux statuts est lu article par article.

Colette CHAUPRADE précise que le mandat actuel des membres du Conseil d'Administration se terminera à la fin de la saison 2023-2024 – la durée du mandat sera exceptionnellement de trois ans (suite au report des JO d'été 2020 en 2021). Elle annonce qu'elle ne se représentera pas – d'autres membres du Conseil d'Administration sont également susceptibles de ne pas repartir. Une information sera faite dans les différentes séances.

Pour assurer la pérennité du club, il est urgent de préparer la relève ! et que des licenciés décident de s'impliquer plus largement et souhaitent faire partie du CA.

Les nouveaux statuts version novembre 2023 sont adoptés à l'unanimité. Une version signée par deux membres du Conseil d'Administration figure en annexe 1 de ce procès-verbal

L'ordre du jour de la présente Assemblée Ordinaire Annuelle et Extraordinaire étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Cette Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire a donné lieu à l'établissement du présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par deux membres du Conseil d'Administration.